

# Flash infos

Décembre 2016

Monsieur le Maire de LA ROMAGNE  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
ont le plaisir de vous inviter  
aux Vœux de la Municipalité



Le Vendredi 6 janvier 2017  
A 19 heures  
A l'Espace Galerne

Meilleurs  
Vœux  
2017

## Conseil Municipal du 28 octobre 2016

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **1 – Convention OGEC / Commune pour le contrat d'association**

Monsieur Dominique BEAUFRETON rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'association a été passé avec l'Ecole Arc-en-Ciel. Dans sa séance du 25 mars 2016, le Conseil Municipal avait délibéré sur le montant alloué à chaque élève. Or, pour toute subvention supérieure à 23 000 € par an, une convention doit être signée, précisant la périodicité et les modalités de versement de celle-ci.

Points essentiels de la convention déterminant les modalités de participations financières annuelles :

- Cette convention détermine chaque année le montant de la participation par élève, après vote par le Conseil Municipal.

- Seront pris en compte, tous les enfants des classes maternelles et élémentaires, inscrits au début de chaque trimestre (3 trimestres scolaires par année), qui fréquentent l'école privée « L'Arc-en-Ciel » et qui résident sur la commune ainsi que les enfants des autres communes après accord de règlement par la commune de résidence, et qui sont inscrits au début de chaque trimestre (3 trimestres scolaires par année).

- La participation de la Commune de La Romagne aux dépenses de fonctionnement des classes faisant l'objet de la présente convention, s'effectuera par 3 versements, en mars, juin et décembre de chaque année.

- La présente convention est conclue pour une durée d'une année, reconductible tacitement chaque année, jusqu'en 2020 inclus.

- Un avenant à la présente convention déterminera chaque année le montant de la participation financière par élève, après vote par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de ladite convention et charge Monsieur le Maire, ou à défaut l'un des Adjointes, de la signer.

## **2 – Convention Restauration des élèves primaires pour les classes vertes au CISPA**

Monsieur le Maire présente la convention présentée par la Communauté d'Agglomération du Choletais relative au mode de fonctionnement de la restauration des élèves des écoles primaires de l'agglomération pour les classes vertes au CISPA (Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air de Ribou). Le prix proposé est le même que celui pratiqué par la commune, à savoir 3,55 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de ladite convention pour l'année scolaire 2016-2017.

## **3 – Remboursement de frais à la bibliothèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors des travaux d'aménagement de la bibliothèque, il avait été prévu l'acquisition de stickers pour la décoration. Cet achat devant s'effectuer par internet et la Commune n'ayant pas de possibilité de règlement autre que le mandat administratif, il avait été convenu que l'association « Bibliothèque Point Virgule » prenne en charge les frais et que la commune lui reverse le montant dû sur présentation des factures. La somme s'élève à 167,97 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser à l'association « Bibliothèque Point Virgule » la somme de 167,97 € en remboursement des frais d'acquisition des stickers.

## **4 – Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire – Dépannages – Versement d'un fonds de concours**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est liée avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour la maintenance de l'éclairage public.

Dans la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016, la commune a fait appel une seule fois au Syndicat afin d'intervenir sur des lampadaires.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire demande le versement de 229,02 euros correspondant à 75 % des travaux.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser la somme demandée.

## **5 – Adoption des statuts harmonisés de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion**

Dans le cadre de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois (26 communes dont 1 commune nouvelle), le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet statutaire qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celui-ci prévoit notamment la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération qui prendrait le nom d'« Agglomération du Choletais » et dont le siège social serait situé à l'Hôtel d'Agglomération actuel de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Après constat de différences existantes entre les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, quant aux équipements communautaires et aux politiques culturelles, et afin de respecter les engagements spécifiques de chaque entité envers leurs acteurs locaux, il est proposé une rédaction territorialisée des compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **6 – Installation classée – SNC Carrière des 4 Etalons**

La Préfecture de Maine-et-Loire a fait parvenir en Mairie un dossier d'enquête publique relative à une demande de procéder à l'extension de l'activité de la carrière des Quatre Etalons à Saint-André-de-la-Marche 49450 SEVREMOINE.

Une enquête publique a lieu du 3 octobre au 4 novembre 2016 à la Mairie de Sèvremoine et à la Mairie déléguée de Saint-André-de-la-Marche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au dossier présenté sans formuler aucune observation.

## **7 - Cimetière – Installation de caveaux et cavurnes**

### **a/ Choix de l'entreprise**

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l'urbanisme, présente :

2 devis pour l'installation de 11 caveaux 2 places dans le cimetière :

Sté GRENOUILLEAU Frères de Torfou – Sèvremoine : ..... 8 313,59 € HT

Sté BOUCHET de Vezins : ..... 8 560,85 € HT

2 devis pour l'installation de 5 cavurnes dans le cimetière

Sté GRENOUILLEAU Frères de Torfou – Sèvremoine : ..... 3 117,50 € HT

Sté MUNIER de Lerrain : ..... 4 381,95 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les offres de la Sté GRENOUILLEAU Frères de Torfou - Sèvremoine pour un montant total de 11 431,09 € HT.

### **b/ Décision modificative n°01/2016 :**

L'installation de caveaux et cavurnes dans le cimetière n'ayant pas été prévue lors du vote du budget, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Compte 2116 – Cimetière : ..... + 14 000,00 €

Compte 2158 – Autres installations, matériel et outillages techniques : ..... – 14 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative n°01/2016 sur le budget communal.

## **8 – Questions diverses**

### **a/ Communauté d'Agglomération du Choletais - Représentants au sein des commissions et établissements publics locaux**

Parallèlement à la désignation des conseillers communautaires de la future Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion, il est mené un travail de recombinaison des différentes instances (conseils d'administration des Etablissements Publics Locaux, Commissions, Groupes de travail, Syndicats...).

Monsieur le Maire propose de reconduire ou de nommer les représentants aux commissions comme suit :

- Conférence des Maires et Vice-Présidents : Alain BRETEAUDEAU

- Commission « Administration Générale – Ressources Humaines » : Dominique BEAUFRETON

- Commission « Finances » : Dominique BEAUFRETON

- Commission « Développement Economique » : Clément SAMSON

- Commission « Solidarité et Proximité » : Marie-Pierre BOURGET
- Commission « Aménagement de l'Espace » : Freddy BROCHARD
- Commission « Bâtiments et Voiries Communautaires » : Franck CHARRIER
- Commission « Environnement » : Frédéric GROLLEAU
- Commission « Culture » : Sergine BRETEAUDEAU
- Commission « Ruralité » : Alain BRETEAUDEAU

## Conseil Municipal du 25 novembre 2016

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **1 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » - Etude zones humides : choix du bureau d'étude**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 30 septembre dernier de lancer une consultation auprès des bureaux d'étude pour l'étude sur les fonctionnalités de zones humides et un dossier de mesures compensatoires.

Sur les 4 bureaux d'étude consultés, 2 ont répondu :

	<b>Mission de base</b>	<b>Option 2</b>	<b>TOTAL</b>
PIERRES et EAU	8 710,00 € HT	-	8 710,00 € HT
OUEST AM'	8 912,00 € HT	3 263,00 € HT	12 175,00 € HT

Après étude et débat sur les 2 offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la mieux disante : OUEST AM' pour un montant total de 12 175,00 € HT.

### **2 – Acquisition d'un bâtiment, 3 rue Nationale**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de M. Landry BOURRIEU et Mme Violaine MORIN de vendre leur bâtiment situé 3 rue Nationale. Le prix de vente est fixé à 88 000 € plus les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le bâtiment situé 3 rue Nationale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition.

L'acquisition de ce bâtiment n'ayant pas été prévue lors du vote du budget, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Compte 2313 – Constructions : ..... - 100 000,00 €

Compte 2111 – Acquisitions de terrains et bâtiments : ..... + 100 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative n°02/2016 sur le budget communal.

### **3 – Contrat de maintenance des chaudières – Choix de l'entreprise**

Sortie de M. Clément SAMSON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'entretien des chaudières de la Mairie, de la bibliothèque et de l'école pour l'année 2017 :

Julien GUEDON – La Romagne	EP2C – La Romagne
338,40 € TTC	367,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir la proposition de M. Julien GUEDON pour un montant de 338,40 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle consultation sera lancée en 2017 pour l'entretien 2018, en intégrant la chaudière de la Salle Municipale.

Retour de M. Clément SAMSON

#### **4 – Projet d'aménagement de la rue de Bel-Air**

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue de Bel-Air élaboré en vue de réduire la vitesse des véhicules. Les riverains ont été invités à prendre connaissance du projet et faire part de leurs remarques. Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le plan d'aménagement de la rue de Bel-Air en tenant compte des remarques faites par les riverains. Il autorise également Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions pouvant être obtenues pour ce type de travaux.

#### **5 – Questions diverses**

##### **a/ Prochaines réunions du Conseil Municipal**

- Jeudi 26 janvier 2017
- Vendredi 24 février 2017
- Vendredi 31 mars 2017
- Jeudi 27 avril 2017
- Vendredi 19 mai 2017
- Vendredi 30 juin 2017
- Vendredi 25 août 2017
- Vendredi 29 septembre 2017
- Vendredi 27 octobre 2017
- Vendredi 24 novembre 2017
- Vendredi 15 décembre 2017

## Matinées Récréatives

Les matinées récréatives ont lieu tous les mardis et jeudis de 9 h à 11 h au modulaire et les mercredis de 9 h 30 à 12 h dans les locaux de la halte garderie (sauf vacances scolaires).

#### **Planning des activités :**

##### **Décembre 2016 :**

Mardi 13 : chansons et histoires de Noël  
Jeudi 15 : anniversaires



##### **Janvier 2017 :**

Mardi 3 : fabrication d'une couronne des rois  
Jeudi 5 : fabrication d'une couronne des rois  
Mardi 10 : atelier de professionnalisation réservé aux A.M : psychomotricienne  
Jeudi 12 : galette des rois  
Lundi 16 : motricité salle des sports 8h30 à 10h30  
Mardi 17 : jeux libres  
Jeudi 19 : jeux libres  
Mardi 24 : ateliers du RAM (sous réserve) les objets du quotidien avec la MFR  
Jeudi 26 : anniversaires  
Mardi 31 : masques

Les jours soulignés correspondent aux jours où l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles est présente aux matinées.

## Club du Temps Libre

### Décembre :

- Jeudi 15 : Belote, Marche, Jeux divers, Travaux manuels + Bûche de Noël
- Mercredi 31 : Réveillon de la St Sylvestre à Trémentines

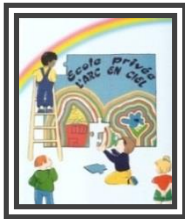


### Janvier :

- Jeudi 05 : Belote, Travaux manuels, Marche, Jeux divers – Galette des Rois
- Jeudi 12 : Assemblée Générale à l'Espace Galerne
- Jeudi 19 : Petit concours interne



## OGEC APEL école privée « L'Arc en Ciel »



Sous un beau soleil automnal, l'association des parents d'élèves de l'école l'Arc en ciel a récolté 12T257 de ferrailles lors de la collecte qui s'est déroulée le samedi 22 octobre 2016.

**Un grand Merci à tous !**

## Cercle de l'Union

Le bureau du Cercle de l'Union invite, toutes les personnes intéressées par les activités du Cercle, à l'Assemblée Générale qui aura lieu le :

**dimanche 29 janvier 2017  
à 11 heures salle Municipale**

*Les dames sont cordialement invitées.*

A l'issue de la réunion : galette des Rois et verre de l'amitié.

## La Résidence Verte Vallée



Située à La Romagne, la Résidence Verte Vallée accueille dans un cadre verdoyant au cœur de la campagne choletaise, les personnes âgées autonomes en recherche de sécurité et de convivialité.

Cette résidence de 22 logements gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, vous séduira pour son calme, et le confort des appartements plain-pied avec jardin privatif.

Une équipe de professionnels présente 7j/7 et 24h/24 vous accompagne dans le respect des choix de vie de chacun. Une restauration est proposée sur place midi et soir, ainsi que des activités et animations.

Actuellement des appartements sont disponibles.

Si vous êtes intéressés pour visiter cet établissement, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec la responsable Mme GONNORD en prenant rendez-vous au : 02.41.58.50.19

## Association Culture et Loisirs

**Chorale « Romavoix »**



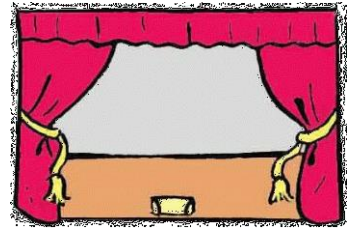
**Concert au profit de Libami  
Vendredi 16 décembre 2016 à 20h30  
à l'Eglise de La Romagne**

participation : chorale Arpège de Cholet  
chorale Romavoix

### Représentations de Théâtre

**« Quelle Famille ! »**

Mise en scène : Olivier GUERY  
au théâtre de Bel-Air.



Les représentations auront lieu à l'Espace Galerne les :

**Vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 janvier  
Vendredi 27 et samedi 28 janvier 2017**

« Près de soixante ans de mariage mais rien ne va plus... Mamie décide de divorcer et monte à Paris se réfugier chez sa fille Denise. Hélas, porte close. Sa petite fille, Michèle, habite en face et Mamie y retrouve Denise, qui vient tout juste de quitter son mari, Raymond, car elle le soupçonne d'avoir une liaison. Situation bien délicate pour Michèle et son époux Bernard. Alors, quand Annie, leur fille mariée depuis deux semaines à Franck leur annonce qu'elle souhaite rompre également, c'est le comble !!! Mais à près de 80 ans, Mamie elle, en a vu d'autres. Son expérience aidant, et à sa manière, elle va essayer de tout arranger dans cette famille ! Mais quelle famille ! »

Réservation à partir du 2 janvier 2017 de 18h à 20h au 02.41.70.31.71

Tarifs :

Adultes : 7€

12-18 ans : 4€

- de 12 ans : 2€

## Don du Sang



**Lundi 2 janvier 2017 de 16 h 30 à 19 h 30  
à l'Espace Galerne**



## L'ESRR Football

**Concours de palets  
à la salle des sports  
Le 14 janvier 2017**



Tarifs : 12€ par équipe

lots :

Jambon fumé 3kg, jambon fumé 2kg, langues de bœuf, poulets fermiers, rouelles....etc

## Maison Familiale Rurale « Le Vallon »



**Vide Grenier  
Dimanche 22 janvier 2017  
à la M.F.R « Le Vallon »**



Organisé par les élèves de Terminale SAPAT au profit du Secours Populaire.  
Animations et restauration sur place.

Réservations obligatoires avant le 16 janvier 2017 :

par téléphone au : 02.41.75.51.33 ou par mail à : [mfr.levallon.videgrenier@gmail.com](mailto:mfr.levallon.videgrenier@gmail.com)

Exposants : installation à partir de 8h (tables sont mises à disposition) 2.50€ le ml

Chineurs : ouverture de 9h à 17h

## Association des Accidentés de la Vie



Vous êtes accidenté de la vie : travail, route, vie privée, maladie, handicap, dépendant,... etc :

La F.N.A.T.H : une association de conseil à votre service !

Ses conseillers vous informent et vous accompagnent dans vos démarches pour la défense de vos droits.

N'hésitez pas à les contacter, des permanences ont lieu à Cholet salle du Plessis, rue d'Italie :

- Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois : de 13h30 à 15h30
- Le 2<sup>ème</sup> lundi du mois : de 10h à 12h

Correspondants locaux :

Mme DROUET Odile 02.41.70.31.12 et Mme DROUET Evelyne 02.41.58.89.95

## Nouvel artisan



**DOMOWEST**

La maison connectée,  
la maison simplifiée !

**Jean RUPP**  
gérant

11 rue du Vallon

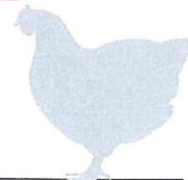
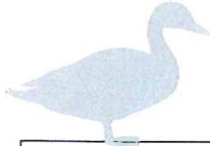
+33 (0)6.03.50.35.81

contact@domowest.com  
www.domowest.com  
facebook : domowest





# RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique  
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

**Si vous êtes dans une commune en risque élevé :**

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

**Dans tous les cas :**

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Pour connaître la zone dont vous dépendez :**

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

**Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

## La Mairie informe

### ○ Fermeture exceptionnelle :

**Halte Garderie : du lundi 26 décembre au lundi 2 janvier 2017 inclus**

### ○ Inscriptions listes électorales :

Si vous avez 18 ans, ou que vous venez d'arriver sur la commune et que vous souhaitez être inscrit(e) sur les listes électorales de La Romagne, vous devez vous présenter en Mairie avant le **31 décembre 2016**.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile (ex : facture E.D.F., ou téléphone...).



### ○ Demandes de Carte Nationale d'Identité :

A compter de février 2017, les demandes de délivrance de cartes nationales d'identité se feront selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits.

Les usagers pourront donc effectuer leur demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (ex : Cholet, Beaupréau ou Mortagne sur Sèvre).



### 4 étapes pour effectuer une demande :

- je peux faire une pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué
- je m'adresse à l'une des Mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes
- je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la même Mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- je retire ma carte d'identité dans la Mairie où j'ai déposé ma demande

### ○ Sous-préfecture service cartes grises :

**Fermeture du service du 19 au 23 décembre 2016**

### Nouveau fonctionnement à partir du **lundi 26 décembre**

- pour un changement d'adresse ou un certificat de situation administrative, deux possibilités :
  - téléservice : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
  - par courrier : dossier complet adressé à la sous-préfecture  
30 rue Trémolière BP 2136 - 49321 CHOLET Cedex
- pour les autres démarches (première immatriculation, occasion, duplicata...)
  - par courrier : dossier complet adressé à la sous-préfecture  
30 rue Trémolière BP 2136 - 49321 CHOLET Cedex
  - sur rendez-vous à l'adresse suivante : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)
  - liste des pièces à joindre à votre demande disponible sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)

## Renseignements pratiques

### ■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au samedi	9 h à 12 h 30	
Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30

### ■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.

Les ordures ménagères sont collectées tous les lundis après-midi pour le bourg, et tous les jeudis matins pour les écarts.

Ramassage du Tri sélectif bac ou sac jaune	
Bourg	les vendredis semaines impaires : 23/12, 06/01, 20/01 et 3/02
Écarts	Les vendredis semaines paires : 30/12, 13/01, 27/01 et 10/02



### Pensez à rentrer vos bacs roulants après la collecte

### ■ Permanences :

#### ⇒ CARSAT (Caisse Assurance Retraite de la Santé au Travail) :

- Accueil sur R.D.V. du lundi au vendredi au : 3960 prix d'un appel local depuis un fixe ou au 09.71.10.39.60 depuis une box ou un mobile	26 ter rue du Puits Gourdon – Cholet <a href="http://www.carsat-pl.fr">www.carsat-pl.fr</a>
---	--

#### ⇒ M.S.A. :

- à Beaupréau, sur R.D.V. uniquement	67bis rue de la Lime, tél : 02.41.31.75.75
--------------------------------------	--

#### ⇒ Assistante Sociale - Maison Départementale des Solidarités de Cholet :

Une réorganisation de l'offre de services en Maison Départementale des Solidarités est effective depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 au :

**26 avenue Maudet (en face les Halles) 2<sup>ème</sup> étage**

**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

**Du lundi au vendredi, fermeture le jeudi matin**

**☎ 02.41.46.20.00**

#### ⇒ Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**



#### ⇒ Infirmière de garde :

**Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71**

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Permanences sans rendez-vous à la Résidence Verte Vallée du lundi au samedi de 8h30 à 9h00. (Veuillez-vous munir de votre carte Vitale).

### Vaccination antigrippale à la permanence Résidence Verte Vallée

#### ⇒ Médecins de garde :

Pour les urgences, composer le 02.41.33.16.33 (24h/24h)

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.



## PLANNING DES MANIFESTATIONS

### DECEMBRE 2016 :

Jeudi 15	M.F.R Le Vallon : Assemblée Générale	Espace Galerne
Jeudi 15	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers + bûche de Noël	Salle Municipale
Vendredi 16	La Chorale : Concert au profit de Libami	Eglise
Vendredi 16	Les Marcheurs Romagnons : Assemblée Générale	Salle Municipale
Dimanche 18	Foot : 1 <sup>ère</sup> à Bécon St Augustin B à St Léger Bégroles	
Mardi 20	Tennis de Table : Pro A / Roanne	La Stella
Samedi 31	Comité des Fêtes : Réveillon St Sylvestre	Espace Galerne

### JANVIER 2017 :

Lundi 2	Don du Sang	Espace Galerne
Jeudi 5	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers + galette des Rois	Salle Municipale
Vendredi 6	Vœux du Maire	Espace Galerne
Samedi 7	Volley : championnat filles	Salle des Sports
Mercredi 11	Association Verte Vallée : Assemblée Générale	Résidence Verte Vallée
Jeudi 12	Club du Temps Libre : Assemblée Générale	Espace Galerne
Vendredi 13	Multi Act' Enfance : Galette des Rois	Salle Bel-Air
Samedi 14	Stella Sports Cycliste : Assemblée Générale	Salle Municipale
Dimanche 15	Foot : 1 <sup>ère</sup> à Roussay / Le Longeron Torfou B à Roussay / Chaudron St Quentin	
Jeudi 19	Club du Temps Libre : Petit concours interne	Salle Municipale
Vendredi 20	Théâtre : Représentation	Espace Galerne
Samedi 21	Théâtre : Représentation	Espace Galerne
Dimanche 22	Théâtre : Représentation	Espace Galerne
Dimanche 22	Volley : championnat filles	Salle des Sports
Dimanche 22	Foot : 1 <sup>ère</sup> à Cholet Fcpc B à Bourgneuf Ste Christine	
Vendredi 27	Théâtre : Représentation	Espace Galerne
Samedi 28	Théâtre : Représentation	Espace Galerne
Samedi 28	C.A.T.M. : Assemblée Générale	Salle Municipale
Dimanche 29	Cercle de l'Union : Assemblée Générale	Salle Municipale
Dimanche 29	Foot : 1 <sup>ère</sup> à Champtocé B à La Romagne / St André St Macaire	

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !